
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 avril 2018 à 14 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Guy Ouellet, directeur par intérim de la Direction de l'arrondissement et des travaux publics
Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 04.

CA18 25 0134

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
19 avril 2018.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.02 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10.03 - Période de questions des membres du conseil.

Aucun membre du conseil ne pose de question.

CA18 25 0135

Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-21 (1 soumissionnaire).

ATTENDU QUE le réseau des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal est désuet;

ATTENDU QUE la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a identifié le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Dominique comme étant prioritaire;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De recommander au conseil de la ville:

D'accorder à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 2 841 579,83 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et cette dépense sera assumée à 92.87 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), pour un montant de 2 754 250,79 \$, taxes incluses, et à 7.13% par l'arrondissement, pour un montant de 211 329,04 \$, taxes incluses.

Que le tout soit conditionnel à l'approbation de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1186441001

CA18 25 0136

Octroi à l'entreprise Trafic Innovation inc. d'un contrat pour la fourniture et la livraison de 300 bollards en fonte ductile ou en acier 50W de couleur noire, et autorisation d'une dépense à cette fin de 101 987,42 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16693 (5 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement veut sécuriser les aménagements réalisés sur son territoire;

ATTENDU QUE la durée de vie utile de la saillie sera augmentée en installant ces bollards;

ATTENDU QUE les saillies ont également pour but d'apaiser la circulation;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de trois cents bollards en fonte ductile ou en acier 50W de couleur noire à Trafic Innovation inc.

D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 101 987,42 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations contenues dans l'intervention du Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1182728003

CA18 25 0137

Offre en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est.

ATTENDU la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

ATTENDU QUE les travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de l'automne 2016 remettant à neuf l'avenue du Parc-La Fontaine, ont contribué à augmenter l'occurrence des infractions de vitesse élevée et de non-respect des passages pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon;

ATTENDU QUE le retrait de la piste cyclable bidirectionnelle du parc et son aménagement dans la chaussée de l'avenue du Parc-La Fontaine améliorera la sécurité des piétons circulant dans le parc;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco
Monsieur le conseiller Richard Ryan, Monsieur le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1186768006

CA18 25 0138

Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir de l'arrondissement pour cinq emplacements.

ATTENDU QUE le mobilier répond aux conditions qualitatives de l'article 40.11 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), notamment par la grande qualité du design, de l'esthétisme et de l'originalité;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite créer des aménagements d'aires de repos publics et de fraîcheur sur ou près des artères commerciales;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir de l'arrondissement pour cinq emplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1184932002

CA18 25 0139

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 avril 2018. Il est 14 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018.